



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
AUPRÈS DE L' ORGANISATION DES NATIONS UNIES
140 EAST 39TH STREET
NEW YORK, NY 10016

TEL: (212) 687-8115 • FAX: (212) 687-8248

INTERVENTION
DE MONSIEUR LE MINISTRE DU PLAN ET DE LA PROMOTION
DU SECTEUR PRIVE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE AU DEBAT
GENERAL DE LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION DE LA
COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT

New York, le 31 mars 2009

S.V.P. vérifiez à l'audition

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole dans le cadre du débat général de la quarante-deuxième session de la Commission de la Population et du Développement, consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population.

Je me réjouis de la tenue de cette session qui vise essentiellement à faire le bilan de la mise en œuvre du Programme d'Action de la Conférence Internationale du Caire et vous félicite Madame ainsi que les autres membres du bureau pour votre brillante élection en vue de conduire nos travaux.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler quelques objectifs du Programme d'Action du Caire qui ont retenu l'attention de mon Gouvernement, eu égard aux priorités actuelles de développement de la Guinée. Il s'agit essentiellement des objectifs suivants envisagés à l'horizon 2015:

- Accès universel aux services de Santé en matière de Reproduction ;
- Enseignement primaire universel et suppression de l'écart entre les sexes dans l'éducation ;
- Réduction de la mortalité maternelle qui ne doit pas dépasser 75 pour cent mille naissances vivantes ;
- Réduction de la mortalité infantile ;
- Réduction du taux d'infection par le VIH/SIDA.

Par rapport à ces objectifs, mon pays a enregistré des acquis importants bien qu'il reste encore des améliorations à accomplir. Les plus significatifs sont : (i) la prise de conscience de l'importance des questions de population qui s'affirme au sein de la famille grâce aux initiatives de l'Etat fortement appuyées par la communauté internationale notamment les Institutions du Système des Nations Unies ; (ii) l'intégration de l'éducation à la vie familiale dans les programmes des écoles primaires et dans les écoles de seconde chance dont les Centres d'Appui à l'Autopromotion Féminine (CAAF).

Le Gouvernement guinéen a adopté en 1992, une Politique Nationale de Population qu'elle a adaptée en 1996 aux recommandations de la CIPD et articulée en 2006 avec sa Stratégie de réduction de la pauvreté.

Les actions sectorielles entreprises dans ce sens ont permis d'améliorer la situation générale en matière d'éducation, de santé, de condition de la femme et de connaissance du niveau d'infection par le VIH/SIDA. Aussi les indicateurs sociaux ont connu des variations qui ont eu un impact positif sur le bien-être général des populations.

Je voudrais à cet égard souligner les progrès enregistrés dans le domaine de la scolarisation en général et de celle des filles en particulier avec un taux de 71 % en 2007. Concernant les indicateurs de santé, le taux de mortalité infantile est passé de 98 pour mille en 1992 à 91 pour mille en 2005.

Toutefois, la mortalité maternelle s'est quant à elle intensifiée à cause d'un environnement sous-régional qui a fait supporter aux services sanitaires de base de mon pays le poids d'une forte présence de réfugiés et d'entrées sporadiques de personnes déplacées venant des pays voisins. Ainsi, le rapport de mortalité maternelle est passé respectivement de 528 à 980 pour 100.000 naissances vivantes entre 1999 et 2005.

Au regard de cette situation, des initiatives telle que la gratuité de la césarienne sur toute l'étendue du territoire ont été prises à l'effet de corriger cette anomalie sanitaire majeure. Ces initiatives financées à travers le budget de l'Etat mérite l'appui des Institutions spécialisées bi et multilatérales.

Aussi, des efforts visant la connaissance et l'utilisation des méthodes de contraception modernes, la promotion et l'équité du genre et du statut de la femme sont indéniables. Les résultats enregistrés dans certains domaines doivent nous inciter à redoubler d'efforts pour consolider les acquis et prendre en charge toutes les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre en Guinée du Plan d' Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (PA/CIPD).

Le rapport d'évaluation de la mise en oeuvre du PA/CIPD élaboré par la Guinée dans le cadre des préparatifs de la présente session fait état d'une situation encore préoccupante.

En effet, le tableau des indicateurs sociaux et démographiques indique en 2008, des tendances mitigées dont les caractéristiques peuvent être ainsi résumées :

- Une population jeune avec 47 pour cent de la population âgés de moins de 15 ans ;
- Des migrations internationales importantes et mal connues ;
- Une urbanisation accélérée depuis 1984, concomitante à un exode rural qui vide les zones rurales de leurs éléments les plus dynamiques ;
- Une propagation du VIH/SIDA dans un contexte de pauvreté généralisée et d'instabilité sociale ;
- Une dégradation de l'environnement liée à la pression démographique, à l'arrivée des réfugiés et à la persistance de la pratique des méthodes culturales traditionnelles ;
- La perpétuation encore observable des rapports inégaux de genre dans la vie productive et reproductive et la persistance des violences sexo-spécifiques ;

Par ailleurs, avec un taux de croissance démographique de 3,1%, la population guinéenne croît très rapidement. Elle est passée en effet de 4 700 000 en 1983 à environ 9 500 000 habitants en 2008. Cette croissance rapide exerce une pression insoutenable sur nos ressources limitées. Ceci signifie qu'on ne peut trouver de solutions durables aux problèmes de sécurité alimentaire, d'environnement, de santé de la Reproduction et de pauvreté sans résoudre les questions démographiques.

Madame la Présidente,

Malgré ce tableau peu reluisant, l'espoir est encore permis. J'espère qu'en articulant mieux les objectifs socio-économiques et ceux sociodémographiques, en étendant l'efficacité des Programmes de population et en s'assurant de la disponibilité des ressources financières à long terme, on ouvrira la voie à un développement soutenu et viable qui suppose l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et ceux de la CIPD.

Pour y parvenir, on rappellera que dans le cadre de l'opérationnalisation de sa Politique Nationale de Population, la Guinée élabore périodiquement des Programmes nationaux de population tenant compte des OMD et des Changements qui interviennent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Pour le financement de ces programmes, la Communauté Internationale doit jouer un rôle de premier plan et ce, conformément à l'une des recommandations de la CIPD. Malheureusement, de manière générale depuis 2004, la tendance de l'aide publique au développement est à la baisse et, la reprise du Programme avec le FMI en 2009 reste dubitative. Toutes choses, qui risquent d'entraver la mise en œuvre dans mon pays des Activités en matière de Population.

Madame la Présidente,

Avec l'avènement sur la scène politique en Guinée du Comité National pour la Démocratie et le Développement (CNDD), notre pays est aujourd'hui en pleine mutation. Nous regardons l'avenir avec sérénité et détermination pour faire face aux nombreux défis qui nous interpellent à savoir : l'aggravation de la pauvreté, la recherche d'alternative aux financements des stratégies de développement, le renforcement de la Démocratie et de la bonne Gouvernance. Dans un tel contexte, notre détermination pour atteindre les objectifs de la CIPD doit bénéficier d'un soutien plus appréciable de la Communauté Internationale à travers nos partenaires au développement traditionnels.

C'est pourquoi, je voudrais en cette occasion solennelle, au nom du Gouvernement guinéen et de son Président, Son Excellence **Capitaine Moussa Dadis Camara**, exhorter nos partenaires dans le domaine de la Population à amplifier leur aide en vue de permettre à la Guinée d'atteindre à l'horizon 2015 le principal objectif de la CIPD qui est d'améliorer la qualité de la vie de la population.

Je ne saurais terminer mon propos, sans féliciter la Commission de la Population et du Développement pour les efforts fournis dans le cadre de l'organisation des travaux de la présente session.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.